

# Vers une nouvelle garderie et des logements protégés

**LÉGISLATIF** Le legs d'un couple permettra de réaliser un immeuble d'une vingtaine d'appartements et une crèche.

## CORCELLES/PAYERNE

La volonté du couple de feu Alexandre et Violette Dumont de voir leur héritage affecté au financement d'un établissement pour l'accueil ou le logement de personnes âgées pourra prochainement se concrétiser. Mercredi dernier, le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne a autorisé le transfert du legs des époux à la société coopérative Dumont, tout en lui octroyant un droit de superficie de 75 ans. A la clé, deux immeubles de 22 logements protégés et une crèche de 34 places devraient voir le jour dans la zone des Petits-Longs-Champs, d'ici à 2018.

En 2004, la commune avait hérité de cette succession, qui se montait alors à environ 848 300 fr., ainsi que 205 000 fr. pour le bien immobilier. Au fil des ans, la Municipalité a profité de cette somme pour acheter divers terrains et a vendu l'ancienne parcelle, si bien que le portefeuille de titres se montait à 439 530 fr. au 31 août 2015. Conformément à la volonté des époux Dumont, le législatif a validé le transfert de ce portefeuille à la future société coopérative Dumont, qui se chargera de la réalisation du projet. D'autre part, la commune souhaitant rester propriétaire des terrains achetés, elle versera encore à la coopérative un montant de 536 504 fr. Enfin, elle va acquérir pour 10 000 fr. d'actions de la société, dont le capital sera ouvert à tous, à



**Deux immeubles abritant des logements protégés et une crèche seront construits par la coopérative Dumont sur cette parcelle des Petits-Longs-Champs.**

PHOTO SÉBASTIEN GALLIKER

raison de 500 fr. par action. Une opération financière validée à l'unanimité des 45 conseillers présents.

Au cours de cette ultime séance de l'année, les conseillers, réunis sous la présidence de Laurent Cosendai, ont également validé le budget 2016 de la commune. Sur un total de dépenses de 9,686 millions de francs, celui-ci présente un petit excédent de charges de 21 600 fr. Dans son rapport, validé à l'unanimité, la commission du budget note qu'un montant de 15 000 fr. a été prévu pour l'étude de faisabilité d'agrandissement du collège et que la hausse globale de la facture sociale se chiffre à 89 000 fr.

### Liste complète du PLR

Dans les communications municipales, le syndic Alexandre Gorgerat a annoncé que les travaux de réfection de la superstructure et mise en séparatif des eaux claires et usées au centre de la localité débiteront courant janvier 2016, jusqu'en été 2017. Et dans les divers, Alain Monney, président du PLR, a fait part de la volonté du parti de déposer une liste de sept candidats en vue des élections communales du 28 février prochain. Il s'agit des sortants Alexandre Gorgerat, Nicole Rapin, Jean-Claude Sehmann et Markus Reinhart et des nouveaux Ariane Baux-Jaquemet, Daniel Givel et Pierre-André Rapin. **SG**